



SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation institutionnelle

du Cégep John Abbott

Novembre 2018



Québec, le 31 janvier 2018

Monsieur John Halpin
Directeur général
Cégep John Abbott
21275, Lakeshore Road, C.P. 2000
Sainte-Anne-de-Bellevue (Québec) H9X 3L9

Objet : Suivi au rapport d'évaluation institutionnelle

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa réunion du 16 novembre 2017, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné le suivi que le Cégep John Abbott a apporté aux quatre recommandations contenues dans le rapport d'évaluation institutionnelle publié en décembre 2003.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission a recommandé au Collège de s'assurer que les responsabilités confiées aux personnes et aux groupes sont exercées, que chacun rend compte de ses actions et que le conseil d'administration peut témoigner de la qualité de la formation offerte. Pour ce faire, le Collège a révisé sa Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) qui prévoit désormais les responsabilités des instances et des intervenants en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages des étudiants. Cette version de la politique, évaluée en septembre 2015, a été jugée satisfaisante par la Commission. De plus, le Collège a constitué le comité de validation des programmes (*Curriculum Validation Committee*) dont le mandat est notamment d'accompagner les départements dans l'établissement de mécanismes visant à assurer la conformité des plans de cours et l'équité de l'évaluation des apprentissages. Le Collège joint d'ailleurs à sa démonstration des extraits des procès-verbaux de deux réunions de ce comité dans lesquels des actions prévues à son plan de travail annuel sont abordées. Il joint également à sa démonstration son *Plan stratégique 2010-2015*, évalué en janvier 2011 par la Commission, qui prévoit des mécanismes de mise en œuvre et de suivi de mise en œuvre. Dans son rapport d'évaluation de

l'efficacité du plan stratégique de février 2012, la Commission précise d'ailleurs que le Collège prépare son plan de travail institutionnel et ses plans de travail annuels à partir des objectifs du plan stratégique. Cette approche vise l'ensemble des directions, services, départements et programmes et la très grande majorité des instances a adopté cette façon de procéder. La Commission juge que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission a également recommandé au Collège d'élargir sa perspective de gestion des ressources humaines et d'améliorer ses mécanismes d'intégration du nouveau personnel, de mettre en place des mécanismes officiels d'évaluation du personnel, de se doter d'un programme d'aide aux employés et, au besoin, de renforcer les ressources impliquées dans la gestion des ressources, voire même d'en ajouter. Pour ce faire, le Collège a revu son organigramme et instauré en 2011 une Direction des ressources humaines responsable de développer et de mettre en œuvre une Politique de gestion des ressources humaines. Dès 2007, il a entrepris l'élaboration et l'implantation de mécanismes concernant l'évaluation de son personnel. Ainsi, les professeurs non permanents de même que tous les membres du personnel professionnel et du personnel de soutien sont évalués annuellement. Les professeurs permanents sont soumis à un processus d'évaluation formative. Les membres du personnel de gestion sont quant à eux évalués dans le cadre du bilan annuel de leur plan de travail. De plus, le Collège a adopté en 2009 une Politique pour le développement professionnel et a formé deux comités responsables du développement professionnel. Il organise aussi, chaque session, une journée d'accueil à l'intention de ses nouveaux employés. Le Collège joint à sa démonstration sa Politique de gestion des ressources humaines, dont la plus récente version a été adoptée en juin 2016, sa Politique sur le harcèlement sexuel, le harcèlement psychologique, l'abus de pouvoir et la violence, adoptée en février 2017, sa Politique de prévention des conflits d'intérêts, adoptée en mai 2016 et sa Politique sur l'évaluation de l'enseignement et l'assurance qualité en éducation, adoptée en octobre 2006. De plus, il a transmis les ordres du jour de journées d'accueil des nouveaux membres du personnel, des documents relatifs au programme d'aide proposé aux employés, une copie du formulaire d'appréciation des membres du personnel non enseignant et une copie d'un sondage destiné aux membres du personnel visant à améliorer l'environnement de travail et à appuyer la prise de décisions. La Commission juge que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission a aussi recommandé au Collège et à ses instances de s'assurer que le développement et la mise en œuvre des programmes d'études sont reliés aux intentions éducatives adoptées par le Collège. Ce dernier appuie sa démonstration sur les activités menées par le comité de coordination des programmes d'études (*Academic Programs Coordination Committee*), un sous-comité de la Commission des études, dont le mandat est, d'une part, de vérifier l'adéquation entre l'élaboration, l'implantation et la révision des programmes d'études et les intentions éducatives ainsi que la planification stratégique et, d'autre part, de conseiller la Commission des études sur des enjeux pédagogiques. Le Collège annexe à sa démonstration les procès-verbaux de trois réunions de comités de programme et le procès-verbal d'une réunion de la Commission des études référant aux sujets discutés lors des réunions des comités de programme dont les procès-verbaux sont joints au dossier. Il transmet également une procédure pour la révision des programmes dans le cas de nouveaux programmes ou dans le cas de programmes subissant des changements importants qui précise notamment les étapes, l'échéancier et les responsabilités. Dans son rapport d'évaluation publié en décembre 2003, la Commission appuyait sa recommandation sur le manque d'adhésion des professeurs aux processus d'élaboration et de révision de la mission et des intentions éducatives du Collège. Dans les documents transmis, le Collège démontre l'implication des professeurs au sein des différentes instances pédagogiques et leur adhésion aux mécanismes instaurés concernant la gestion des programmes d'études. La Commission juge que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

Dans son rapport d'évaluation, la Commission a finalement recommandé au Collège de recentrer l'action de la Commission des études sur ce qui est prévu explicitement par la loi et, au besoin, de revoir l'entente qui sous-tend le Règlement no 5, et de prendre les moyens nécessaires pour y assainir le climat. Le Collège appuie sa démonstration sur la révision, en octobre 2012, du Règlement no 5 concernant la Commission des études qui prévoit notamment la composition et les responsabilités de cette instance. Les travaux de la Commission des études ont été recentrés sur les enjeux pédagogiques. Ainsi, cette instance se penche désormais sur les changements qui surviennent au sein des programmes d'études et sur les constats qui émanent des évaluations de programme. Elle participe aussi à l'élaboration de politiques liées à la qualité de l'évaluation des apprentissages des étudiants. Le Collège affirme que la Commission des études est devenue un lieu de consultation et de validation qui permet à la Direction des études de prendre des décisions de façon éclairée. Le Collège joint à sa démonstration les procès-verbaux de deux

réunions de la Commission des études ainsi que les priorités annuelles de la Commission des études pour les années 2012-2013 et 2013-2014. Dans son rapport d'évaluation publié en décembre 2003, la Commission appuyait sa recommandation sur le climat qui prévalait au moment de la visite d'évaluation à la Commission des études, notamment marqué par des tactiques d'obstruction et des boycotts de la part des professeurs. Dans les documents transmis, le Collège démontre que le climat s'est assaini au sein de la Commission des études puisque les sujets qui y sont abordés touchent exclusivement des enjeux pédagogiques. La Commission juge que le Collège a donné des suites satisfaisantes et, en conséquence, elle lève cette recommandation.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Internet de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, mes salutations distinguées.

La présidente,

Original signé

Murielle Lanciault

c. c. M. Gordon Brown, directeur des études